

Mairie

Place Jacques Georges

18400 Lunery

02 48 23 14 20

mairie@lunery.fr

www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Autorisation d'occupation du domaine public
pour la Brocante organisée par le Racing Club de Lunery Rugby**

Le Samedi 2 Septembre 2023

Arrêté N° 2023-08-03

Nous, Sylvain JOLY, Maire de la commune de Lunery,

Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat,

Vu les circulaires préfectorales n° 234/87/A2 du 4 juin 1987 et n° 47/97/A2 du 7 février 1997 concernant la vente en liquidation au déballage, en magasin ou dépôt d'usine et les soldes,

Vu la demande du Racing Club de Lunery Rugby tendant à organiser une brocante à l'intérieur de l'agglomération, Samedi 2 Septembre 2023, de 6 Heures à 19 Heures,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le Racing Club de Lunery Rugby est autorisé à occuper le domaine public : Chemin de la Barque et Terrain de Rugby de Lunery pour l'organisation d'une brocante le **Samedi 2 Septembre 2023 de 6 Heures à 19 Heures.**

ARTICLE 2 : La réglementation concernant l'organisation de cette manifestation, notamment en ce qui concerne les dispositions spécifiques de circulation et de stationnement, sera assurée.

ARTICLE 3 : Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de Lunery
- Monsieur le Préfet du Cher
- Monsieur le Président du Racing Club de Lunery Rugby

Acte rendu exécutoire

Publication sur le site internet de la commune

lunery.fr le 17 Août 2023

Établi en 3 exemplaires
Lunery le 11 août 2023

Patrick LABED

Adjoint au Maire

